

soit 86.80 pour cent, et 33,648 protestants, soit 13.20 pour cent du total, ce qui donne une proportion de 6 5 élèves catholiques pour un protestant.

Les recettes des écoles élémentaires, modèles et académiques, sous le contrôle des commissaires et syndics, ont été comme suit :

Cotisations annuelles.....		\$759,949
" spéciales		74,330
Rétributions mensuelles.....		189,994
Subvention du gouvernement :		
A même le fonds des écoles communes.	154,608	
A même le fonds des écoles dans les municipalités pauvres.....	5,076	159,684
		<hr/>
Total des recettes.....		\$1,183,157

Les subventions du gouvernement, pour l'instruction publique, comprennent en sus des sommes ci-dessus, \$78,000 pour l'instruction supérieure.

Les sommes payées tous les ans par le gouvernement pour l'instruction publique, de 1867 à 1888 inclusivement, s'élèvent à \$6,822,727.54, ou une moyenne annuelle de \$324,891,77. Durant ces vingt et un ans, il a été payé \$153,374,70 pour les écoles des arts et métiers et environ \$70,000 pour l'enseignement de l'agriculture, ce qui porte à plus de \$7,000,000 le total payé par le gouvernement durant cette période, pour les fins de l'instruction publique.

En ce qui regarde notre province, il n'est guère possible, en parlant d'instruction publique, de ne pas insister sur le rôle si patriotique, si éminemment national, qu'ont joué et que jouent encore nos collèges classiques. Ce fut dans ces collèges que se formèrent Bédard, Blanchet, Parent, Papineau, Chériar, DeLorimier et presque tous les patriotes qui se sont illustrés dans les mémorables événements de 1837. Aujourd'hui encore, tous nos hommes publics les plus marquants sont des élèves de ces collèges classiques, fondés et maintenus à peu près exclusivement par notre clergé. C'est aussi parmi les élèves de ces collèges que se recrutent les professions libérales et même une bonne partie de la classe commerciale. Enfin, si dans notre province l'instruction classique est plus répandue que dans toutes les autres parties de la confédération, si la littérature et les beaux arts sont plus avancés chez les Canadiens-français que chez les autres races, c'est au clergé catholique et à ses collèges classiques que nous sommes redevables de cette supériorité. Notre reconnaissance doit être d'autant plus grande, que ce clergé nous donne cette instruction presque gratuitement et que sa générosité la met à la portée de tous, même des moins favorisés de la fortune. Sous ce rapport, il n'est pas de pays au monde dont les institutions puissent supporter la comparaison avec celles de la province de Québec.